

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL FS du 30/09/2024

- ▶ DUERP - PAP
- ▶ Suivi des dépenses
- ▶ Fiches relatives aux 1^{er} et 2nd trimestres 2024
- ▶ Compte rendu exercice incendie
- ▶ Questions diverses

Le 30 septembre 2024 s'est tenu le CSAL-Formation Spécialisée (FS) portant principalement sur le **DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et le **PAP** (Programme Annuel de Prévention).

Étaient présentes les organisations syndicales suivantes : CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et CFTC Finances Publiques.

Le comité a été présidé par M. PERRAUD, Directeur de la DNEF.

Après lecture des déclarations liminaires, le président a tenu à préciser que la direction était particulièrement attentive à la sécurité des agents de la DNEF et de la BNEE et n'était pas indifférente aux risques psycho-sociaux. Le président nous a également informés que la direction portera une attention particulière aux conditions d'installation dans les futurs locaux du site de Romainville. Mais selon lui, tout ne va pas si mal à la DNEF.

Le président a, par ailleurs, proposé d'organiser des groupes de travail sur les diverses problématiques « métier ».

▶ Le DUERP

Après étude par le groupe de travail ayant eu lieu 03/07/2024, le DUERP portant sur l'année 2023 comporte 75 lignes de risques dont 41 ont basculé dans le PAP, pour lesquelles la direction s'engage donc à apporter des solutions. Pour information, lors de la précédente campagne DUERP, seuls 25 risques avaient été repris dans le PAP ce qui avait entraîné son rejet lors de la précédente instance de feu le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - remplacé depuis par les Formations Spécialisées).

Dans le cadre du DUERP rénové, la matrice de cotation a été revue. Les critères de gravité, de fréquence d'exposition et de maîtrise du risque ont été conservés. Le critère de probabilité a été supprimé. Chacun de ces risques est désormais évalué sur 3 niveaux au lieu de 4. La matrice de cotation génère un score permettant de prioriser la gestion du risque.

Certains risques jugés persistants et donc présents dans les précédents DUERP ont été repris dans le nouveau DUERP (problématique de manutention, travail sur écran...).

Des risques nouveaux (non psycho-sociaux) ont été recensés au cours de cette nouvelle campagne : insalubrité des locaux perquisitionnés, risque canin, risque lié au port d'arme... Concernant les risques psycho-sociaux, des risques persistants et nouveaux ont été recensés : stress d'enquêteurs de BNEPF lié aux abandons / rejets des propositions L16B et au manque de soutien des divisions, sentiment d'inutilité, stress lié au déménagement, inquiétude sur le devenir du service public, accroissement des charges de travail, sentiment d'injustice face aux délais de séjour à géométrie variable, généralisation du télétravail et risques d'agression lors des perquisitions...

Lors de nos échanges, il a été fait part de certaines problématiques concernant les frais engagés par les enquêteurs de BNEPF lors des repérages. Certains chefs de BNEPF demandent à leurs agents de restreindre leurs déplacements, notamment pour effectuer des repérages, et de solliciter plutôt les services locaux (BCR). M. TESSON a déclaré qu'aucune restriction budgétaire n'était à l'origine de ces suggestions et qu'aucune consigne, dans ce sens, n'avait été passée auprès des chefs de brigade.

Concernant les ordinateurs portables des BNEPF, l'usage des ordinateurs « labo » en perquisition est à prioriser. Il a été rappelé que les ordinateurs sociés DGFIP n'ont pas vocation à lire les supports informatiques trouvés lors des perquisitions. En revanche, le directeur s'est engagé à étudier la proposition d'une machine virtuelle intégrée dans nos ordinateurs DGFIP, pour éviter aux agents de transporter plusieurs ordinateurs. Par ailleurs nous avons fait remarquer que seuls 1 ou 2 ordinateurs sont disponibles par BNEPF, ce qui est insuffisant lorsque plus de deux adresses sont perquisitionnées.

Concernant les abandons de dossiers, d'après la direction, les résultats divergent selon les BNEPF. La procédure L16B est une procédure intrusive, il est donc normal que les dossiers fragiles soient refusés. Selon la direction il n'est en revanche pas normal de laisser les agents travailler 6 mois sur des dossiers « *qui ne tiennent pas la route* » (à qui la faute au vu du nombre de refus / abandons depuis le début de l'année ?). La direction incite les agents de BNEPF à venir présenter leur dossier auprès de la division 4/5.

Nous sommes revenus sur la position de M. TESSON prise lors du séminaire des BNI quant aux propositions de L16B à l'initiative de ces services. En effet, une proposition L16 B est formulée par les BNI sous la forme d'un rapport, M. TESSON trouve cela « aberrant » et propose que les BNI rédige une simple fiche. Il propose également qu'une réunion soit organisée entre les responsables de divisions et les chefs de BNI à cette fin.

Concernant l'exploitation des listes par les BIR pour leur propre auto-programmation, la direction a admis qu'il y avait un problème d'alimentation. Il a été précisé que la programmation ne faisait pas partie des missions des BIR et qu'elles ont vocation à être alimentées principalement par les BNI. La création de la 4ème BIR entraîne un assèchement des sources de programmation. La fin d'année devrait être plus propice et les BIR devraient recevoir des 3909 de la part de la BNI6.

Par ailleurs, le directeur a précisé que les services de la DNEF n'ont pas vocation à traiter des listes de Data Mining en provenance de Bercy.

Nous avons demandé que soient recensées les applications DGFIP et hors-DGFIP à disposition de l'ensemble des services de la DNEF afin que la proposition faite lors du séminaire BNI soit élargie à l'ensemble des agents.

Concernant le déménagement de Romainville, nous avons soulevé le fait que, certains collègues ont découvert le jour du référencement du mobilier, dans quel bureau ils allaient se retrouver alors même que cela devait se décider en concertation avec le chef de service lors d'une réunion dédiée.

► Le PAP

Concernant le Programme Annuel de Prévention (PAP) par lequel la direction s'engage à prendre des mesures pour restreindre les risques, il est à noter que 44 % des risques identifiés sont d'ordre psycho-sociaux contre 31 % lors de la précédente campagne. La direction s'engage à prendre des mesures humaines, techniques et organisationnelles pour contrer ces risques.

Dans le cadre du PAP, l'achat de valises-cabine et de sacs à dos de voyage a été validé et sera financé en partie cette année et en partie l'année prochaine.

► Budget de la Formation Spécialisée

La totalité de l'enveloppe du volet formation (11 427 €) a été consommée au point qu'une partie du budget alloué au matériel SST (Sécurité et Santé au Travail) a servi à financer des formations supplémentaires.

L'animatrice de la politique ministérielle de Prévention, qui a assisté à la réunion, a indiqué que va être signifiée la nécessité d'augmenter la dotation pour ces formations l'année prochaine.

Sur l'enveloppe initiale du budget SST (39 797 €), il reste au jour de la FS 9 135,81 €.

► Fiches de signalement / accident de travail

Deux fiches de signalement et deux fiches d'accident de travail nous ont été présentées.

► Exercice incendie

Le 24/06/2024 un exercice incendie a été organisé à 14h30. L'évacuation a été effectuée en bon ordre par l'ensemble des collègues dont aucun n'est revenu en arrière. Les serre-files étaient clairement identifiés par le port d'un brassard et le regroupement par service s'est effectué sans difficulté au point de rassemblement situé dans le Parc. Aucune porte n'est restée ouverte mais 20 fenêtres n'ont pas été fermées.

► Questions diverses

Nous avons demandé à ce que soit organisée une visite de site des locaux de Romainville organisée, au mois de novembre ou décembre, par la Formation Spécialisée (Syndicats et direction), si possible avec les FS de la DGE et la DVNI.



**renforcer les moyens de lutte
contre la fraude fiscale
ENQUÊTES • FISCALES**